



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Demander un certificat de capacité civile

Le certificat de capacité civile atteste de la possibilité pour une personne physique âgée de plus de 18 ans de pouvoir ou non s'engager sur le plan juridique (capacité civile active)



Vous pouvez aussi effectuer cette démarche **entièrement en ligne** (zéro papier) :

<http://ge.ch/justice/e-demarches>



Tribunal de protection
de l'adulte et de l'enfant
Rue des Glacis-de-Rive 6
Case postale 3950
1211 Genève 3

Ce formulaire vous permet d'adresser votre demande de certificat de capacité civile par courrier ou au greffe.

La présente demande, dûment datée et signée, doit indiquer lisiblement les informations et être **obligatoirement** accompagnée d'une copie de la pièce d'identité en cours de validité et d'une copie du justificatif du paiement de l'émolument (cf. informations au verso).

Données personnelles

Nom

Prénom (s)

Date de naissance

Nationalité

Commune d'origine

(citoyens suisses uniquement)

Adresse

(rue, numéro)

N° postal (NPA), localité

N° de téléphone

Je, soussigné/e, sollicite la délivrance d'un certificat de capacité civile, qui sera adressé à mon domicile, après les vérifications d'usage et sur la base des justificatifs présentés.

Fait à Genève, le (date) Signature



Demander un certificat de capacité civile

Tribunal de protection du l'adulte et de l'enfant (TPAE)

Le certificat de capacité civile atteste de la possibilité pour une personne physique âgée de plus de 18 ans de pouvoir ou non s'engager sur le plan juridique (capacité civile active)

1. Conditions d'obtention

- ✓ Etre domicilié **uniquement** dans le canton de Genève (cela exclut la domiciliation en France ou dans un autre canton)
- ✓ Avoir lu et accepté les conditions générales de vente du certificat (lien vers les conditions générales)
- ✓ Payer l'émolument de CHF 50.- (art. 81 du règlement fixant le tarif des frais en matière civile)

2. Demander l'attestation

Si vous réunissez les conditions d'obtention indiquées ci-dessus, vous pouvez demander l'attestation, soit **par Internet (a)**, soit **par courrier ou au guichet (b)**.

Le certificat est expédié, en 2 exemplaires, par courrier prioritaire, en règle générale dans les 3 jours ouvrables. La validité de ce certificat est de 3 mois à compter de sa date d'émission. L'obtention d'exemplaires supplémentaires doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

a) Par Internet (aucun document papier à fournir)

-  **En ligne à l'adresse suivante: <http://ge.ch/justice/e-demarches>**
Facile, rapide, remplissez le formulaire en ligne et payez avec votre carte de paiement


b) Par courrier ou au guichet

Télécharger et imprimer le formulaire certificat de capacité civile présent sur le site Internet du Pouvoir Judiciaire (ou disponible au guichet du TP AE).

Adressez votre demande :

- *soit par courrier à l'adresse suivante:*
Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, case postale 3950, 1211 Genève 3
- *soit au guichet:*
Rue des Glacis-de-Rive 6, 1207 Genève;
ouvert du lundi au vendredi, de 09h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 17h.00.

Pièces justificatives obligatoires à fournir :

- **copie** de pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité, permis pour étrangers)
- **copie** du justificatif du paiement de l'émolument (avis de débit du paiement par internet ou récépissé tamponné au guichet de la poste), libellé comme suit :

Compte CCP	12-1-2
IBAN	CH83 0078 8000 A325 7183 1
Versement pour	Banque Cantonale de Genève, 1211 Genève 2
	Etat de Genève, Pouvoir Judiciaire
Motif du versement	Certificat de capacité civile